

Utilisation des canevas de protocole

- Les experts fixent préalablement dans le protocole le nombre de points auquel donne droit chaque domaine ; 20 points au maximum peuvent être attribués.
- Les experts mènent l'entretien conformément à l'importance accordée aux différents points. La répartition des 20 points doit correspondre à peu près à l'étendue escomptée de la réponse. Il se peut que les différents domaines ne soient pas évalués de la même façon suivant le sujet (voir par exemple indications "Constipation" et "Troubles du sommeil") (Il faut éviter p.ex. que 3 minutes soient consacrées au thermomètre alors que ce point ne donne droit qu'à 2 points sur 20.)
- Pour les grands sujets, il est de la responsabilité des experts de déterminer (préalablement !) quels éléments de réponse donnent droit à un maximum de points ; dans le domaine ORL par exemple, l'entretien se concentrera sur la gorge, le nez et les oreilles dans la mesure où il n'est pas possible de discuter de tout en 8 minutes. (Qu'est-ce qui est faisable en 8 minutes ?)
- Des canevas de protocole (élaborés par le groupe de travail "Connaissances professionnelles orales") sont disponibles pour les entrées en matière à travers une unité didactique, à travers une indication et à travers une spécialité (drogue, produit chimique).
- Les domaines (colonne 1) mentionnés dans le schéma sont obligatoires ; les réponses possibles (colonne 2) peuvent être fixées par les experts en tenant compte du plan d'études et des documents didactiques.
- Des documents vides en format Word sont disponibles pour les trois variantes.